

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le

SLO

ID: 023-212316806-20220922-2022220907-DE

L'an deux mil vingt-deux, le 22 septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de monsieur Thierry GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/09/2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11

Abstention : 1

Etaient présents : MMES Joëlle FAUCONNET, BAUMET Christelle, Patricia ANGELINI Sandra TERRACOL, Angélique VEYSSET, Fanny LAPORTE-CADILLON Alice DEHUREAUX MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAK Jérôme, CANDORET Jérôme, DUGUET Pierre, Pascal LESOUPLE

Etaient absents et excusés : Ms David CHASSAGNE, Christian GAUTHIER, Régis GUYONNET

Secrétaire de séance : Christelle BAUMET

Objet : Avenant au marché de travaux pour la réhabilitation de l'ancienne Poste en Maison des Services n°2022-01-04 – lot 4 Menuiseries extérieures

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121.29

Vu l'article L2194-1°2 du code de la commande publique précisant qu'un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire, lorsque [...] des services supplémentaires sont devenus nécessaires.

Vu l'article L2194-3 du code de la commande publique précisant que les prestations supplémentaires ou modificatives demandées par l'acheteur au titulaire d'un marché public de travaux qui sont nécessaires au bon achèvement de l'ouvrage et ont une incidence financière sur le marché public font l'objet d'une contrepartie permettant une juste rémunération du titulaire du contrat.

Vu l'article R.2194-1 et suivant du code de la commande publique notamment -2 précisant les modifications contractuelles autorisées

Considérant que les menuiseries extérieures ont été intégralement déposées par l'entreprise de démolition suite à une erreur d'appréciation et une confusion entre les plans de démolitions de l'architecte et les plans du diagnostic plomb réalisé avant travaux.

Considérant que les menuiseries déposées ne peuvent être réinstallées, l'achat de nouvelles menuiseries est donc indispensable.

Considérant qu'une porte de grange devait être changée sur le hangar du jardin mais que l'état global de ce dernier n'a pas permis de le conserver et que l'achat de cette porte de grange est donc non avenu.

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal l'évolution des travaux de réhabilitation de l'ancienne Poste en Maison des Services. Il indique que les menuiseries extérieures ont été intégralement déposées par l'entreprise de démolition suite à une erreur d'appréciation et une confusion entre les plans de démolitions de l'architecte et les plans du diagnostic plomb réalisés avant travaux. L'achat et la mise en œuvre de nouvelles menuiseries est donc indispensable. Il indique également que l'état global du hangar du jardin n'a pas permis de le conserver, aussi l'avenant proposé prend en compte la moins-value du remplacement de la porte de la grange.

Ces modifications doivent faire l'objet d'un avenant selon les modalités suivantes :

N° de marché : 2022-01-04

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le

SLO

ID : 023-212316806-20220922-202220907-DE

- **Lot 4 Menuiseries Extérieures** : Titulaire : Entreprise DEMARGNE

Montant initial du marché = 21 025€HT

Objet de l'avenant :

- L'ensemble des menuiseries ont été déposées par l'entreprise Eiffage or il était initialement prévu d'en conserver. La pose de nouvelles menuiseries est donc indispensable. La prise en charge financière a fait l'objet de négociation entre l'entreprise Eiffage, la Maîtrise d'œuvre et la Mairie.
- Une porte de grange neuve était prévue sur le hangar du jardin. Celui-ci étant trop endommagé, il sera démonté entièrement. La porte de grange est donc supprimée du marché.

Montant de l'avenant : 6496€ HT soit + 30.89%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 11 voix pour, et 1 abstention :

- Autorise le Maire à signer l'avenant au marché de travaux n°2022-01-04 lot Menuiseries extérieures pour un montant de 6 496€ HT soit +30.89%.

Fait et délibéré en Mairie,
Pour copie conforme,
En Mairie, le 22/09/2022
Publiée, le 26/09/2022
Le Maire, Thierry GAILLARD

Le secrétaire de séance, Christelle BAUMET



A handwritten signature, likely of Christelle Baumet, written in dark ink.